

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISSENT LE JEUDI

TE VE'A A TE HAA'NO POLYNESIA FARANI

Matahiti 143
N° 52 Numera Hau

Mahana 29
no Titema 1994

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au J.O.P.F. n° 52 du 29 décembre 1994

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

	Pages
Erratum à l'article 1er de la délibération n° 94-151 AT du 8 décembre 1994 modifiant les conditions d'ouverture des droits aux allocations familiales du régime des salariés (J.O.P.F. n° 51 du 22 décembre 1994, page 2404).....	2509

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

ERRATUM à l'article 1er de la délibération n° 94-151 AT du 8 décembre 1994 modifiant les conditions d'ouverture des droits aux allocations familiales du régime des salariés (J.O.P.F. n° 51 du 22 décembre 1994, page 2404).

A la dixième ligne.

Au lieu de : "Le temps maximum est fixé à 180 heures par mois" ;

Lire : "Le temps minimum est fixé à 80 heures par mois".